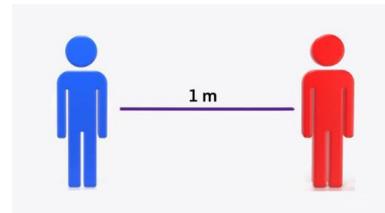


I- Importance de la distanciation physique :

- Respecter 1 mètre minimum entre chaque personne



Avant la rentrée des enfants, les salles d'accueil doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les enfants (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).

A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

Dans les salles d'accueil, des tables seront installées de manière à éviter tout rapprochement des enfants (sauf pour les fratries).

Pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre, plusieurs salles seront mises à disposition.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Ces distances doivent être respectées dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'accueil, extérieur, couloirs, préau, restauration, sanitaires, Etc.). Les aménagements mis en place par les communes et les écoles seront maintenus pour les temps périscolaires.

II- Respect des gestes barrières :

- **Le port du masque** pour le personnel est obligatoire (2 masques par jour) :

Comment mettre mon masque chirurgical ?



Pour le personnel

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les enfants ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

La Communauté de Communes Sud Sarthe se chargera de fournir des masques à ses agents.

Pour les enfants :

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Pour rappel, le port du masque est complémentaire aux gestes barrières

- **Le lavage des mains** est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique est vivement recommandée pour les agents mais interdite pour les enfants.

Se laver les mains :

- avant chaque entrée à l'accueil,
- avant et après être passé aux toilettes
- après avoir éternué, toussé, s'être mouché
- avant et après le repas



Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles. Cette approche est aussi valable sur les temps périscolaires.

Des affiches sont mises sur chaque accueil pour rappeler l'ensemble des principes de précaution.

- La ventilation des locaux

Aérer les locaux avant et après l'accueil des enfants, et pendant la désinfection/nettoyage (au moins 15 min).

Les salles doivent être ventilées (naturellement ou mécaniquement).

III- Désinfection/nettoyage des locaux et du matériel

Prévoir un bac pour le matériel utilisé à désinfecter.

Un nettoyage approfondi des locaux sera fait 1 fois par jour a minima ainsi qu'une désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés.

La désinfection des locaux est prévue par les mairies.

La désinfection du matériel d'accueil périscolaire est gérée par la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes

- ✓ 1ère étape, le nettoyage :
 - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
 - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

- ✓ 2ème étape, la désinfection :
 - Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à cette même norme peuvent être utilisées.
 - Désinfecter les points de contact manuel.
 - Il est privilégié de laisser les portes ouvertes pour éviter la manipulation des poignets.

Précautions concernant le nettoyage :

- Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.
- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.

IV- Limitation des contacts physiques d'enfants

- Dans les salles d'accueil, prévoir un référent (animateur) par groupe et par salle (si les locaux le permettent). Cette même règle s'applique à l'extérieur, en maintenant les gestes barrières et la distanciation physique.
- Taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants de plus de 6 ans
1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Eviter les déplacements, le croisement de personnes : prévoir d'aller aux toilettes par groupe en file indienne avec distanciation. Les toilettes devront être nettoyer après chaque utilisation.

Activités à l'accueil

- Les jeux collectifs, jeux de ballons et jeux de contacts sont à proscrire.
- L'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'adulte) est à proscrire sauf si une désinfection régulière adaptée est assurée.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

- Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les enfants (livre individuel laissé au repos 5 jours après utilisation)
- Privilégier les lectures par les animateurs pour limiter les manipulations des livres en dotation collective par les enfants.
- Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.
- Chaque enfant aura son propre matériel (petit matériel : crayons, gomme, taille crayons...) dans son propre contenant (trousse d'école ou sachet individuel fourni par l'accueil).
- Seulement 5 jeux de société maximum seront mis à disposition des enfants avec une désinfection à chaque utilisation.
- Eviter les jeux avec échanges de cartes ou d'objets.
- Penser à des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, apprendre à dessiner, etc.

Repas Accueil de loisirs

Les temps de repas sont soumis aux mêmes règles que les temps de repas scolaire, et aux mêmes règles de distanciations physique et règles sanitaires. Les gestes barrières seront donc respectés.

Temps du goûter

Lors du goûter, chaque groupe restera avec son animateur référent et dans sa salle à sa table. Les verres devront être nettoyés au lave-vaisselle après chaque utilisation. Les goûters seront en sachet individuel. Seuls les animateurs, après s'être lavés les mains, serviront les enfants (installation, distribution, rangement).

V- Information/Communication

L'entrée et la sortie des enfants seront indiquées aux familles à chaque accueil périscolaire (en lien avec les écoles).

Les enfants bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies évoluant sur une longue période.

Les parents ont un rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;

Les parents doivent surveiller l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;

Les familles devront inscrire leur(s) enfant(s) auprès de la directrice d'accueil de leur commune (par téléphone). Pas d'inscription possible sur le portail familles (Aucun changement concernant la facturation).

En cas de suspicion, avertir immédiatement la direction de l'école et/ou de l'accueil.